

	Désignation	2018	2019	2020	2021
<b>A S S</b>	<b>Tarif de redevance assainissement appliquée aux rejets</b>	2,25 €	2,36 €	2,48 €	2,48 €
	<b>Tarif de redevance assainissement appliquée aux rejets pour les gros consommateurs hors communes extérieures (&gt; 20 000 m<sup>3</sup>/ an)</b>	0,17 €			
	Branchement assainissement (≤ 12m)	2 880,00 €	2 880,00 €	2 880,00 €	2 880,00 €
	Pose d'un regard sur conduite existante (délib du 27/03/2012)	544,00 €	544,00 €	544,00 €	544,00 €
	Le mètre linéaire supplémentaire	42,00 €	42,00 €	42,00 €	42,00 €
	frais de gestion ass.	53,37 €	53,37 €	56,04 €	56,04 €
	hydrocureuse + 2 employés / h	151,20 €	151,20 €	151,20 €	151,20 €
	l'heure supplémentaire	75,60 €	75,60 €	75,60 €	75,60 €
	Intervention déplacement agent technique / h (+ 1 %/an)	54,20 €	54,20 €	54,74 €	55,29 €
	Tranchée commune le mètre linéaire supplémentaire	54,00 €	54,00 €	54,00 €	54,00 €

Rappel (Délibération du 27/07/2010) : Les travaux d'assainissement qui ne peuvent être exécutés par le service technique en raison de la profondeur des réseaux, seront réalisés par une entreprise à la demande de la commune au nom des particuliers.

Un devis sera établi et fourni au demandeur pour acceptation avant tout commencement de travaux.